



**Sainte-Cécile-de-Milton**

# AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

## **Entrée en vigueur du règlement 639-2022**

Prenez avis que lors d'une séance du conseil (consultation écrite) de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton tenue le 11 octobre 2022, le règlement suivant a été adopté : Règlement n° 639-2022 –intitulé « Règlement n° 639-2022 amendant le règlement 549-2016, visant à modifier la limite de vitesse dans les secteurs résidentiels ».

Ce règlement peut être consulté au bureau du soussigné à l'Hôtel de Ville situé au 112, rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton de 8h00 h à 16h30, du lundi au jeudi, ainsi que sur le site internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton ce 11 octobre 2022.

M. Yves Tanguay, directeur général et greffier-trésorier

---

### **Certificat de publication**

Je, soussigné, Yves Tanguay, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, ce 11 octobre 2022 entre 20 heures et 22 heures. En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 11 octobre 2022.

M. Yves Tanguay, directeur général et greffier-trésorier